

## ARRETE DU PRESIDENT

Arrêté refusant la pose d'enseigne sur un immeuble sis 26 rue Gambetta, 79300 BRESSUIRE

**Arrêté A-2025-03**

**Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,**

- **Vu** le Code de l'environnement, notamment ses articles L.581-18 et L.581-21, R.581-9 à R.581-13, R.581-16 et R.581-58 à R.581-65,
- **Vu** la demande d'autorisation préalable enregistrée sous le n°007904924<sup>F</sup>027 concernant l'installation d'enseignes sur un immeuble sis 26 rue Gambetta, commune de Bressuire (79300), déposée le 20/11/2024 par la SAS OPTIQUE ROMANE, dont le siège social est situé 26 rue Gambetta, commune de Bressuire (79300),
- **Vu** l'avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France en date du 24/12/2024,
- **Considérant** que le projet d'installation d'enseignes est envisagé en covisibilité et dans le périmètre de protection du château de Bressuire et de l'église Notre-Dame, inscrits à l'inventaire des monuments historiques,
- **Considérant** que le projet, conformément à l'avis de l'architecte des bâtiments de France, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords en ce qu'il propose d'installer des panneaux et lettres lumineuses sur la nouvelle devanture, ces derniers n'étant pas en cohérence avec le style choisi.

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

L'autorisation d'installation d'enseigne sur la façade du n°26 rue Gambetta, objet de la demande susvisée, est refusée.

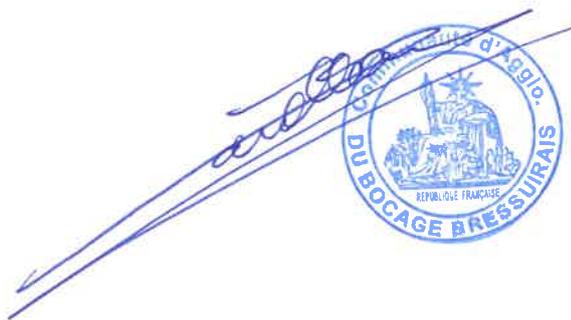
**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, à Monsieur le Trésorier général de BRESSUIRE.

Fait à Bressuire, le 07/01/2025

**Le Président,  
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

Transmis en préfecture le 21 JAN. 2025  
Notifié ou publié le 21 JAN. 2025

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



The image shows a blue ink signature of Pierre-Yves Marolleau over a circular official seal. The seal features a central emblem with a castle and the text 'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS' and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'.